

Rapport public Parcoursup session 2025

Lycée professionnel Paul Bert - BTS - Services - Services informatiques aux organisations - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

Lycée professionnel Paul Bert - BTS - Services - Services informatiques aux organisations - en apprentissage (14950)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée professionnel Paul Bert - BTS - Services - Services informatiques aux organisations - en apprentissage (14950)	Jury par défaut	Tous les candidats	16	1344	2

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Bulletins de Notes cycle Terminal	Les bulletins du cycle terminal et le relevés de notes obtenues aux épreuves anticipées constituent les éléments matériels pris en compte pour l'évaluation des critères. Ils permettent d'évaluer entre-autres : Capacités d'abstraction et de synthèse.	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Rigueur dans le raisonnement, efficacité dans le travail, autonomie et capacité à s'investir, progression	Appréciations sur fiche avenir et bulletins	Très important
Savoir-être	Qualités communicationnelles. Engagement, disponibilité, fiabilité. Esprit d'équipe. Adaptabilité. Assiduité et Ponctualité.	Expériences professionnelles. Stages, immersions, expériences dans le domaine associatif, culturel, sportif... Engagement citoyen. Prise de responsabilités : délégué de classe, CVL... Absences-retards justifiés/ injustifiés sur bulletins.	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissance des compétences attendues en BTS SIO	Participation aux JPO, immersions...	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pas de critères	Pas d'éléments pris en compte	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Il est demandé que les renseignements donnés soient clairs, concrets et cohérents avec les critères utilisés par la formation.

Critères « parcours en cordée de la réussite »

Vous avez indiqué au moment du paramétrage de vos critères généraux d'examen des vœux que votre formation prendrait en compte la participation des lycéens à une cordée de la réussite. Préciser si cette prise en compte a été effective lors de l'examen des candidatures

Le critère du parcours en cordées de la réussite a été effectivement pris en compte et comment : sous forme de bonus ou autre, ou si c'est un élément utilisé davantage pour départager des candidats par exemple.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'examen des vœux a été réalisé par une commission constituée des enseignants de la section BTS SIO et d'un représentant de la direction. Nous avons pris en compte les critères de la fiche avenir, les notes de première et terminale ou des années antérieures si réorientation. Prise en compte également des appréciations des bulletins, du projet de formation motivé et des notes du bac.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en oeuvre par la commission d'examen des voeux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle. Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des voeux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La commission d'examen des voeux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Signature :

ISABELLE GUEROULT,
Chef d'établissement de l'établissement Lycée
professionnel Paul Bert